

Si le rendement de l'exploitation avait été établi de façon à éliminer ces 23 millions, qui sont compris dans le coût de notre blé, la comptabilité accuserait un excédent d'environ 18 millions, soit la différence entre un déficit de 5 millions et une dette de 23 millions.

M. WRIGHT: Cela veut dire qu'au lieu d'un déficit vous accuseriez un excédent de 18 millions?

M. EARL: C'est exact, si nous avons choisi de majorer le prix du blé au fur et à mesure que les paiements étaient effectués.

M. CHARLTON: S'il y a un déficit impayé de 5 millions, comment arrivez-vous à un chiffre de 18 millions? Cela donne plutôt un déficit de 28 millions.

M. EARL: Non, votre déficit d'exploitation n'en serait pas modifié. Je ne parle pas de la caisse. La situation de l'encaisse ne reflète pas nécessairement le rendement de l'exploitation et il ne peut en être ainsi dans le cas présent, parce que, comme je l'indiquais tantôt, les disponibilités d'alors servaient à des avances au compte "gouvernement"

M. CHARLTON: Mais on lit ceci: "Relativement aux paiements précités la Commission avait encore à déboursier au 31 juillet la somme de \$23,464,971.69". A la même date, votre passif vis-à-vis la banque, c'est-à-dire vos emprunts de la banque, apparaît s'élever à \$23,799,609.90.

M. EARL: C'est exact.

M. CHARLTON: Et vous accusez pour l'année un déficit de 5 millions. Alors je ne vois pas où vous prenez un solde créditeur de caisse.

M. EARL: Je n'ai pas dit un solde de caisse. Je fais une distinction entre la situation de trésorerie d'une entreprise et le rendement de son exploitation.

M. CHARLTON: De fait, votre dette s'élevait alors à 46 millions.

M. ROSS: Telle n'est pas la situation de l'actif. A la page 19 on parle tout simplement d'un passif de \$23,464,971. On y dit précisément que ce sont des dettes actives.

M. CHARLTON: C'est un passif éventuel.

M. EARL: Exactement, et il s'ensuit un bénéfice éventuel sur la réalisation de votre inventaire. Finalement il y aura aussi l'encaissement des frais d'administration, et les ventes sur les stocks du syndicat 1945-1949 feront rentrer les fonds pour le règlement final avec le producteur.

M. WRIGHT: Pouvez-vous m'indiquer le chiffre de vos emprunts bancaires au 15 septembre 1949?

M. EARL: Non, monsieur; je ne l'ai pas ici. Je puis vous le procurer.

Le très hon. M. HOWE: Ce que l'on perd de vue au sujet de ce prétendu déficit, je crois, c'est un versement du gouvernement fédéral de combien... nous avons voté l'an dernier une somme assez rondelette.

M. CHARLTON: On indique ici \$4,195,814 dus par le gouvernement.

Le très hon. M. HOWE: Il n'y a rien d'autre dû?

Le TÉMOIN: Quel est le montant dû par le gouvernement canadien.

M. EARL: \$4,195,814.25.

Le très hon. M. HOWE: C'est le compte "lin". Il était dû sur le compte "céréales secondaires"—non pas par le gouvernement mais au compte des emprunts pour le lin et les céréales secondaires.

M. EARL: Emprunts en espèces pour ces comptes, \$25,356,000.